**Compte rendu du séminaire « Action économique dans les territoires »**

**Date** : mardi 29 mars 2022 de 9h00 à 11h45

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié à l’action économique dans les territoires, autour des différents enjeux.

1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Renforcer les complémentarités EPCI-CdC-(Consulaires)*

Tout d’abord, un des participants a attiré l’attention sur la nécessité de prendre en compte les enjeux de la ruralité, les enjeux montagnards pour certaines de ces zones devenues la grande périphérie Bastiaise ou Ajaccienne.

Par ailleurs, certaines intercommunalités ont mené des projets et ont construit des projets de territoire répondant à leurs besoins de développement, depuis la mise en œuvre du SRDE2I.

Piste 1 :

Aussi, dans la perspective de renforcer les complémentarités entre ADEC et EPCI, pour les contractualisations territoriales non réalisées et prévues, **il est préconisé de contractualiser d’ici la fin de l’année 2022, de manière spécifique (personnalisée) avec chacune des intercommunalités en prenant appui sur leurs projets de territoire**. En pratique, ce document cadre de référence – convention – se voudra pragmatique et opérationnel en se focalisant sur 1 ou 2 projets phares (1 ou 2 priorités de développement) définis de manière concertée, pour la durée de réalisation du projet.

De même, les territoires pourront se positionner sur des projets spécifiques, des expérimentations, par le biais **d’appel à projet.**

Dans le cadre de la contractualisation, pourrait également figurer l’identification des besoins du territoire en matière d’ingénierie, pour une mise à disposition de moyens par l’ADEC, en vue de la réalisation des différentes actions prévues.

Piste 2 :

Il est envisagé aussi **la possibilité de contractualiser dans le cadre d’un co-financement pour la réalisation de certaines actions.**

D’autres recommandations ont été apportées comme :

* **L’accompagnement en matière d’ingénierie à la réalisation et au montage des dossiers, une ingénierie mise à disposition par l’ADEC auprès des territoires ;**
* **La nécessité de mieux connaitre le rôle de chacun en matière d’action économique (qui fait quoi ?) et ce pour faciliter la complémentarité**

*Enjeu 2. La stratégie d’entrepreneuriat rural*

De prime abord, un des participants a évoqué les difficultés pour une femme d’entreprendre, et ses difficultés d’accès notamment à une demande de financement.

En termes de proposition d’action, **la rénovation de locaux dans le cadre de l’OPAH pourrait être envisagée pour répondre aux demandes d’installation** (des locaux en rez de logements collectifs).

Dans le prolongement de cette idée, l’importance de la création de tiers lieux ou de lieux hybrides est rappelée car ils permettront un accès facilité à l’information et aux ressources (formation, information notamment grâce à des permanences, …).

Par ailleurs, si la problématique de la transmission d’entreprises (et de savoir-faire) en milieu rural a été abordée, il a été souligné **le manque de visibilité** en la matière :

* Qui va transmettre ?
* A quel prix ?

La CCI de Corse propose une bourse d’échanges **« Transentreprise »** qui permet de mettre en relation cédant et repreneur. Ce dispositif mériterait sans doute **une meilleure lisibilité.**

De même, on attire l’attention sur l’enjeu autour de la « rationalisation » et la lisibilité des aides (Quelle aide ? Par qui ?). A ce sujet, pour un des participants, le numérique pourrait rendre plus accessible ces informations.

*Enjeu 3. Améliorer l’habitabilité des territoires*

La problématique de l’habitabilité du territoire a été abordée de prime abord sous l’angle de la mobilité, notamment dans le cadre de l’accès à la formation. De ce point de vue, les tiers lieux et **autres espaces partagés** sont salués pour pallier au handicap de la mobilité.

On soulignera enfin la mission de proximité assurée par les consulaires dans les territoires, par le biais des permanences proposées, un rôle qui doit être maintenu voire renforcé, pour l’animation économique dans les territoires ; tout comme les sessions d’information qui pourraient y être proposées par le réseau bancaire.

Par ailleurs, **la rénovation du bâti** est également mise en avant comme une piste à investiguer pour favoriser l’habitabilité des territoires.

De manière transversale, ont été évoqués les besoins d’information/ connaissance à l’échelle territoriale. L’ADEC pourrait proposer une offre type **observatoire**, et réaliser des études spécifiques à l’échelle d’un territoire, et à sa demande.

Enfin, les opportunités soulevées par l’économie circulaire ont été soulignées, comme vecteur de développement dans le rural.

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. Diversifier la structure productive de la Corse et réduire la dépendance extérieure*

Pour s’inscrire dans cet enjeu, il est préconisé de prime abord de **valoriser les produits du terroir, labellisés,** qui permettront de participer au rayonnement de certaines productions locales. De même, ces produits pourraient être valorisés dans le cadre d’une stratégie de marque.

Par ailleurs, la question de la dépendance des intrants doit être abordée pour un autre participant sous l’angle de l’autonomie alimentaire et énergétique. Toutefois, si des documents cadres ou initiatives existent en la matière, s’agissant de l’objectif ambitieux de l’autonomie alimentaire, il se heurte à la disponibilité foncière d’une part, et d’autre part, aux difficultés d’accès à l’eau agricole. **Il parait incontournable de lever ces deux freins – foncier et eau - pour soutenir l’activité agricole.**

*Enjeu 2. Favoriser l’égalité professionnelle Femmes-Hommes*

Cet enjeu soulève plusieurs autres questions :

* La question de la qualification ;
* Le soutien à l’entrepreneuriat et donc à l’emploi pour les femmes ;
* La mixité des métiers.

*Enjeu 3. Poursuivre la transition numérique*

L’accès au numérique est perçu toujours comme un réel frein au développement. Il est d’ailleurs demandé un état des lieux de l’accès au numérique dans les territoires (délai).

Au-delà des infrastructures, un des interlocuteurs soulignera l’intérêt de mettre en place **des actions de formation pour faciliter l’appropriation du numérique, y compris pour les personnes âgées**.

1. **Autres recommandations**
* **Mettre en place des actions de vulgarisation** en vue d’une meilleure appropriation du SRDE2I par les porteurs de projet, par les acteurs impliqués (directeurs et agents des agences et offices…) ;
* **La nécessité de simplifier les documents cadres à produire** (à commencer par le SRDE2I avec des souhaits d’avoir un document plus opérationnel et transversal) ; un enjeu fort de simplification également de la procédure et des dossiers d’instruction de manière générale ;
* **Améliorer la coordination entre agences et offices** pour mieux informer sur les fonds disponibles, accessibles aux territoires pour mener à bien leurs projets.